

Havre, 15 de Março de 1916

LÉGATION  
DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE  
EN BELGIQUEA  
n.º 1630-VIII  
21-3-916

Ex.ª Sr. Ministro dos Negocios Estrangeiros

A declaração de guerra da Alemanha a Portugal foi um acontecimento da maxima importancia, que a imprensa europea tem largamente comentado em termos honrosos para o nosso país. Mesmo os órgãos mais caracterizados da politica reaccionaria prestam homenagem á energia e correcção com que procedeu o Governo da Republica n'esta grave conjuntura. É muito consolador ver que assim se reconhece a justiça da nossa causa e a lealdade das nossas intenções.

A semelhança do que fizeram os outros jornaes francezes, os do Havre tem acompanhado dia a dia as phases que vai seguindo a questão portugueza. Não desejando roubar o precioso tempo de V.ª, com a leitura de muitos recortes, limito-me a enviar-lhe dois artigos de fundo inseridos hontem e hoje no "Petit Havre" e no "Havre-Eclair" que são, pela sua antiguidade e seriedade, dos mais considerados órgãos da imprensa departamental franceza.

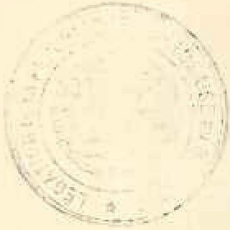
Aproveito a occasião para participar a V.ª o falecimento do Sr. Julien Davignon, Ministro dos Negocios Estrangeiros belga desde 1907 até fins de 1915, data em que foi obrigado, por motivo de doença, a abandonar aquelle posto que desempenhou com muita competencia. O seu nome ficará associado ao acto de lealdade e de admiravel coragem praticado pelo Governo do rei Alberto, quando repeliu o ultimatum

alemão e decidiu resistir ao invasor

Paixão e Fraternidade

A. de Almeida da Veiga





Le Petit Havre de 13 mars 1916

Le Petit Havre

## L'Allemagne contre le Portugal

L'Allemagne et le Portugal sont officiellement en guerre depuis le 9 mars, c'est-à-dire depuis jeudi dernier. En fait, cela ne change à peu près rien à l'état de choses qui existait déjà. Et les Portugais, toujours gais, et par conséquent fort capables de conserver le sourire, doivent se divertir du grand geste de croquemitaine de l'empereur Guillaume II.

Depuis le commencement de la guerre européenne, le Portugal, allié de l'Angleterre et ami de la France, a manifesté de toutes façons ses sympathies envers la Triple-Entente et son désir de lui rendre service. Ainsi que le fait observer très justement le *Journal des Débats*, « il n'est pas de ces neutres prudents qui, avant la guerre, s'agitaient tumultueusement en faveur de l'arbitrage international obligatoire, et qui, après l'agression germanique, se sont repliés sur eux-mêmes sans prononcer un mot de protestation contre les plus monstrueuses violations du droit ».

Non. Mais le Portugal a pris tout de suite l'attitude la plus nette, la plus loyale. Ayant été injustement attaqué, et au mépris de tout droit des gens, dès octobre 1914, sur les frontières de sa colonie d'Angola, en Afrique, le Portugal résista aux Allemands. De même aussi, en décembre suivant, près de Naulila. Et c'est alors que, devant ces agressions injustifiées, mais qui pouvaient servir sans doute les desseins d'un peuple sans foi, ni loi, la Chambre des Députés portugaise vota, le 20 décembre 1914, un ordre du jour invitant le gouvernement à défendre les colonies de la République et à intervenir aux côtés des Alliés.

Depuis lors, les Allemands ont subi là-bas plus d'un échec. Anglais et Portugais ont triomphé des troubles perfidement préparés dans leurs colonies sud-africaines par les Boches qui d'ailleurs perdirent toutes leurs possessions. Et dès lors, il n'est pas étonnant que le Portugal ait mis à la disposition des alliés canons et munitions.

Toutefois la situation incertaine et incertaine aurait pu se prolonger longtemps encore, sans officielle déclaration de guerre, si l'Allemagne, par ses entreprises de piraterie, n'avait bouleversé la navigation commerciale des neutres.

Menacé dans ses intérêts essentiels, ayant sous la main une quantité de grands bateaux immobilisés depuis le mois d'août 1914, le Portugal songea tout naturellement à s'en servir. Il s'y résolut bientôt, et pour des raisons excellentes que nous résumons le *Journal des Débats* :

Son droit (du gouvernement portugais) de laisser les bateaux de commerce allemands internés dans ses eaux territoriales dériver d'une antique coutume érigée en règle et l'on article du traité de commerce conclu le 30 novembre 1908 avec l'Allemagne. En vertu de droit d'angarie, en temps de guerre, les bateaux étrangers peuvent être réquisitionnés par un Etat qui en a un besoin urgent. Ce droit de réquisition dérive de l'ancien droit de capture.

dans une dépêche adressée au *Temps*, par son correspondant de Londres :

... La première de ces conséquences est capitale au point de vue des opérations navales et de la liberté de l'Atlantique. Désormais en effet les nouveaux sous-marins ne pourront plus être tentés de profiter de la neutralité du Portugal pour utiliser secrètement comme bases de ravitaillement les îles Açores, Madère et le Cap-Vert en vue d'expéditions de piraterie dans l'Atlantique. Des bateaux comme le *Meroc* périront, par suite de l'entrée du Portugal en guerre, quelques-uns de leurs meilleurs refuges. Toutes ces bases importantes pourront être au contraire largement utilisées par les marines alliées.

La seconde conséquence est l'encercllement désormais complet de la dernière colonie allemande encore debout : l'Afrique orientale. Il est en effet indubitable que l'appui portugais peut contribuer à faire aboutir plus rapidement la campagne dans l'Est africain allemand. La colonie se trouve maintenant complètement entourée par les forces alliées...

Les troupes portugaises de l'Est africain portugais ferment désormais la frontière sud-orientale de la colonie allemande dont l'encercllement complet est ainsi assuré. Elle paraît donc appelée à subir le même sort que le Cameroun, aujourd'hui totalement conquis par les mouvements convergents partis des colonies alliées qui l'entourent.

Une troisième conséquence, qui n'est pas négligeable, c'est la répercussion qu'a eue la proclamation de l'état de guerre entre l'Allemagne et le Portugal dans l'ancienne colonie portugaise de l'Amérique du Sud, la République du Brésil.

Cette grande République sud-américaine a gardé avec son ancienne métropole des liens d'intérêt et de solidarité étroits qui se manifestent à cette heure et qui pourraient l'amener, ainsi que les deux autres républiques de l'entente de l'A B C, l'Argentine et le Chili, à se prononcer ouvertement contre la Germanie. Déjà le Brésil songe à suivre l'exemple du Portugal et à réquisitionner les navires allemands qui se trouvent dans ses ports. Les autres Républiques américaines ne manqueraient pas de l'imiter dans leur propre intérêt économique.

On a dit que le but principal de l'Allemagne, en déclarant la guerre au Portugal, aurait été d'impressionner l'opinion sud-américaine et d'indiquer que l'Allemagne montrerait son ressentiment devant tout acte semblable à celui du Portugal qui serait commis par les gouvernements sud-américains.

Cela est possible. Mais l'Allemagne aurait alors bien mal calculé son effet.

Voici donc que l'état de guerre déclaré par l'Allemagne au Portugal pourrait avoir des conséquences bien autrement étendues et graves que ne le prévoyait le Kaiser.

Et celui-ci semble bien demeuré pantoflé, incapable de toute offensive directe et efficace contre l'adversaire nouveau qu'il provoque et qu'il menace, — mais qui peut s'en rire...

TH. VALLÉE.



plus de tout droit des gens, des octobre 1914, sur les frontières de sa colonie d'Angola, en Afrique, le Portugal résista aux Allemands. De même aussi, en décembre suivant, près de Naulila. Et c'est alors que, devant ces agressions injustifiées, mais qui pouvaient servir sans doute les desseins d'un peuple sans foi, ni loi, la Chambre des Députés portugaise vota, le 20 décembre 1914, un ordre du jour invitant le gouvernement à défendre les colonies de la République et à intervenir aux côtés des Alliés.

Depuis lors, les Allemands ont subi à bas plus d'un échec. Anglais et Portugais ont triomphé des troubles perfidement préparés dans leurs colonies sud-africaines par les Boches qui d'ailleurs perdirent toutes leurs possessions. Et dès lors, il n'est pas étonnant que le Portugal ait mis à la disposition des alliés canons et munitions.

Toutefois la situation indécise et incertaine aurait pu se prolonger longtemps encore, sans officielle déclaration de guerre, si l'Allemagne, par ses entreprises de piraterie, n'avait bouleversé la navigation commerciale des neutres.

Menacé dans ses intérêts essentiels, ayant sous la main une quantité de grands bateaux immobilisés depuis le mois d'août 1914, le Portugal songea tout naturellement à s'en servir. Il s'y résolut bientôt, et pour des raisons excellentes que nous résumons le *Journal des Débats* :

Son droit (de gouvernement portugais) de saisir les bateaux de commerce allemands internés dans ses eaux territoriales dérivait d'une antique coutume érigée en règle et d'un article du traité de commerce conclu le 19 novembre 1808 avec l'Allemagne. En vertu de droit d'usage, en temps de guerre, les bateaux étrangers peuvent être réquisitionnés par un Etat qui en a un besoin urgent. On discute la question de savoir si ce droit appartient exclusivement aux belligérants chez l'ennemi, ou bien aussi aux neutres sur leur propre territoire. Mais l'Allemagne, qui possède le droit, aurait mauvaise grâce à chicaner le Portugal sur ce point. Quant au traité de 1808, son article « consacre implicitement le droit d'usage en reconnaissant à chacune des deux parties contractantes la faculté de réquisitionner en cas de nécessité les bateaux de commerce de l'autre, à la condition qu'il leur soit accordé préalablement un dédommagement à concertar entre les parties intéressées sur des bases justes et équitables. »

Le gouvernement portugais n'a pas pu se conformer à cette condition pour deux raisons. En premier lieu, s'il avait attendu de tomber d'accord soit avec les propriétaires des navires saisis, soit avec le Cabinet de Berlin, la guerre aurait pu se terminer avant que le différend fût réglé. Il s'est contenté de promettre de justes indemnités. En second lieu, les puissances maîtresses de la mer considéraient avec raison les bateaux allemands internés chez les neutres comme des prises éventuelles dont les propriétaires ne peuvent librement disposer envers des tiers. Elles n'auraient donc pas admis, dans le cas particulier, que les bateaux allemands fussent vendus ou loués au Portugal.

Notre confrère ajoute : « En vérité, l'exemple du Portugal mériterait d'être suivi par d'autres puissances qui retiennent dans leurs ports de nombreux bateaux allemands. Dans une guerre comme celle-ci, les Etats qui prétendent continuer de faire partie du monde civilisé doivent savoir prendre parti. »

Le Portugal a su prendre cette attitude énergique et loyale.

Sans doute la presse allemande a reçu pour mot d'ordre de déclarer comme négligeable et sans conséquence l'entrée en guerre du Portugal aux côtés des Alliés. Mais les plaisanteries lourdes de ces journaux boches tombent à plat. Même, elles se font qu'accuser davantage une déconvenue cependant inavouée.

Et les alliés peuvent escompter au moins trois conséquences importantes de l'intervention du Portugal. Signalées par la presse anglaise, notamment par le *Times* et le *Standard*, ces conséquences sont ainsi résumées

l'Allemagne et le Portugal dans l'ancienne colonie portugaise de l'Amérique du Sud, la République du Brésil.

Cette grande République sud-américaine a gardé avec son ancienne métropole des liens d'intérêt et de solidarité étroits qui se manifestent à cette heure et qui pourraient l'amener, ainsi que les deux autres républiques de l'entente de l'A.B.C., l'Argentine et le Chili, à se prononcer ouvertement contre la Germanie. Déjà le Brésil songe à suivre l'exemple du Portugal et à réquisitionner les navires allemands qui se trouvent dans ses ports. Les autres Républiques américaines ne manqueraient pas de l'imiter dans leur propre intérêt économique.

On a dit que le but principal de l'Allemagne, en déclarant la guerre au Portugal, aurait été d'impressionner l'opinion sud-américaine et d'indiquer que l'Allemagne montrerait son ressentiment devant tout acte semblable à celui du Portugal qui serait commis par les gouvernements sud-américains.

Cela est possible. Mais l'Allemagne aurait alors bien mal calculé son effet.

Voici donc que l'état de guerre déclaré par l'Allemagne au Portugal pourrait avoir des conséquences bien autrement étendues et graves que ne le prévoyait le Kaiser.

Et celui-ci semble bien demeuré pantoflé, incapable de toute offensive directe et efficace contre l'adversaire nouveau qu'il provoque et qu'il menace, — mais qui peut se l'en rire...

TH. VALLÉE.